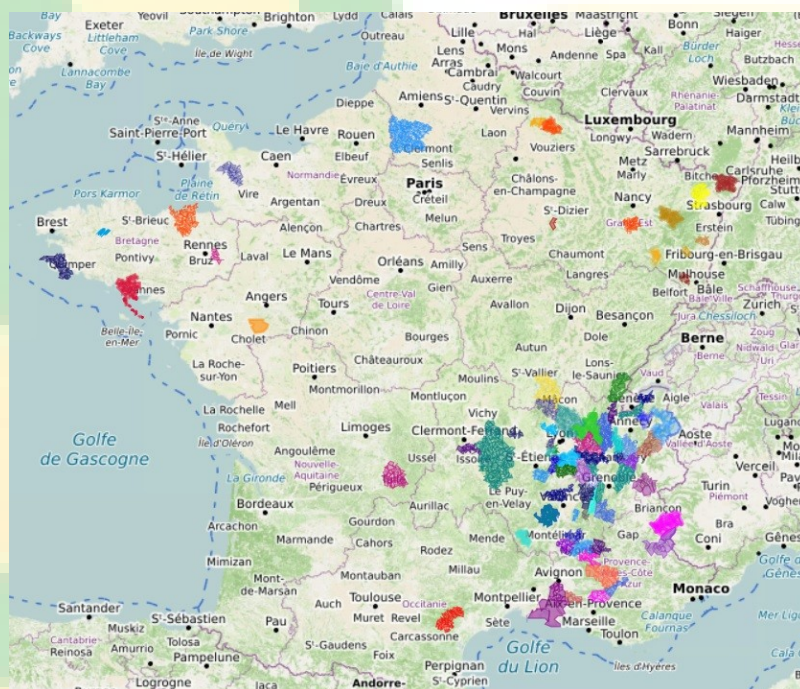


Le modèle des Centrales Villageoises

Expérimental entre 2010 et 2014 en région Auvergne-Rhône Alpes, au sein du Parc naturel régional du Vercors, structuré depuis 2018 en Association Nationale Loi 1901, c'est avant tout un réseau géré PAR les citoyens POUR les citoyens



77 TERRITOIRES ENGAGÉS
(dont 5 en Bretagne)
8100 ACTIONNAIRES
PARTICULIERS
290 COLLECTIVITÉS
ACTIONNAIRES
16 MILLIONS D'EUROS
DÉJÀ INVESTIS
572 CENTRALES
INSTALLÉES
15 MILLIONS DE KWH
PRODUITS PAR AN
4 SALARIÉS



Dans un projet de Centrales Villageoises, les citoyens, les collectivités, les entreprises locales investissent dans une Société par Actions Simplifiées (SAS) ou dans une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) à gouvernance coopérative (1 personne = 1 voix)

L'objectif est de produire de l'Énergie Renouvelable et de réinvestir les bénéfices dans de nouveaux projets profitant à la communauté, tout en assurant une rémunération modérée des sociétaires.

Le modèle des Centrales Villageoises

Les Centrales Villageoises s'appuient sur une CHARTE engageante et 4 principes fondamentaux :

- Une approche territoriale
- Une gouvernance citoyenne partagée
- Des retombées économiques locales
- Une démarche de qualité



L'Association Nationale met à disposition un panel d'outils clefs en mains pour structurer et développer les projets. Cet outillage est alimenté par les retours d'expérience. Les échanges, l'entraide et la mutualisation enrichissent en permanence le modèle.

En parallèle de la production, les Centrales Villageoises s'engagent dans des actions de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie dans une logique de sobriété énergétique.

Membre d'ENERGIE PARTAGÉE, les Centrales Villageoises sont également actives dans le réseau Européen des coopératives énergétiques citoyennes (Rescoop.eu).



AG 2024 des Centrales Villageoises

Reconnue pour son action par l'Europe, l'Association Nationale a reçu en 2024 **le prix ESEW (Européen Sustainable Energy Awards) dans la catégorie « Action Locale pour l'Énergie »**. Et tout récemment, le réseau européen de l'économie sociale (Social Economy Europe) lui décerne le **prix européen de l'économie sociale (catégorie Énergie propre)**



La SAS Centrales Villageoises Rance Emeraude

Créée en 2021, notre société locale est une Société par action simplifiée (SAS) adossée au territoire du **Parc naturel régional Vallée de la Rance Côte d'Emeraude**.

Elle est animée par un Conseil de Gestion dont tous les membres sont bénévoles.

171 actionnaires
141 550 € de capital
666 000 € investis



Nous installons des centrales photovoltaïques, qui produisent de l'électricité grâce à des panneaux solaires.



8 centrales installées (305 Kwc)
4 centrales en cours de réalisation (208 Kwc)
Soit 550 MWh annuels produits

Toutes les communes du parc peuvent accueillir nos centrales
10 communes accueillent déjà l'une d'entre elles

L'électricité produite est revendue soit à EDF par des contrats sur 20 ans, soit au sein de boucles d'autoconsommation collective (voir fiche N°3)

CVRE exploite et gère les centrales pendant 20 ans puis les rétrocède aux propriétaires des toits, s'ils le souhaitent.

Le prix d'une action étant de 50 €, CVRE est ouverte à tous.

 1 personne =  1 voix

Chacun peut s'investir en devenant actionnaire, en proposant une toiture ou en rejoignant l'équipe de bénévoles.

Nos centrales installées

PLESLIN TRIGAVOU
Vestiaire foot 36 KWc



PLOUER SUR RANCE
Local privé 9 KWc



ST PERE MARC EN POULET
École 36 KWc



LA VICOMTE SUR RANCE
Restaurant scolaire 18 KWc



LA VICOMTE SUR RANCE
Centre Technique Municipal
18 KWc



LANVALLAY 36 KWc
Ecole Farandole



LANVALLAY 74 KWc
Centre Technique Municipal



En cours de réalisation :

- Le Minihiac Sur Rance
- Plouër Sur Rance
- Lancieux
- Pleudihen

4 bonnes raisons de nous rejoindre :

- Participer à un projet de territoire
- Donner du sens à votre épargne
- Développer les énergies renouvelables, non émettrices de gaz à effet de serre
- Créer du lien social

La première boucle Villageoise Rance Émeraude

Le 1er novembre 2025, les Centrales Villageoises Rance Émeraude ouvrent leur première boucle d'Autoconsommation Collective.

Désormais il est possible de fournir l'énergie des Centrales Villageoises à des consommateurs situés à proximité de nos installations de production. Entre autoconsommation et revente totale c'est le modèle de l'Autoconsommation Collective (ACC). Pour l'instant 27 communes du territoire sont éligibles (voir au verso)

Un consommateur peut être un particulier, une collectivité, un artisan, une entreprise, une association, un bailleur social etc...

Pour devenir consommateur c'est très simple, Il faut :

- Habiter dans une des communes desservies
- Avoir un compteur Linky.
- Être actionnaire de CVRE (une action à 50 € suffit).
- Vérifier l'intérêt économique de l'adhésion.
- Signer un contrat sans engagement de durée.



Dès lors, une part de l'énergie produite par les centrales sera affectée à chaque consommateur et déduite de la facture de son fournisseur habituel. Aucune démarche n'est nécessaire auprès de celui-ci.

CVRE facturera chaque trimestre la quantité d'énergie locale délivrée grâce aux données fournies par ENEDIS via les compteurs Linky.

Pas d'abonnement, seul les KWh distribués sont facturés.

Le prix (0,211 €) est supérieur de 0,015 € au tarif réglementé actuel (0,1952 €) Il est inférieur de plusieurs centimes au tarif des fournisseurs d'énergie verte et restera stable car non soumis aux fluctuations du marché de l'énergie.

Un espace-client dédié permettra à chacun de visualiser de façon détaillée la part d'énergie locale utilisée.

**Pour l'énergie aussi :
Produisons local, Consommons local.**

Contrat disponible en ligne sur : www.rance-emeraude.centralesvillageoises.fr

La première boucle Villageoise Rance Émeraude

Notre première boucle couvre 27 communes. Dans un premier temps, 100 à 200 consommateurs pourront être desservis. Ce chiffre évoluera au rythme de l'installation de nouvelles centrales.



Centrales installées : ● En cours : ● A l'étude : ●

Communes desservies :

Dinan, Quévert, Lanvallay, Taden, Corseul, Languenan, Vildé-Guingalan, Tréliban, Aucaleuc, Saint-Pierre-de-Plesguen, Trévron, Brusvily, Saint-André-des-Eaux, Calorguen, Evran, Les Champs Géraux, Plesder, Bobital, Saint Carné, Le Hinglé, Saint Hélien, Saint-Samson-sur-Rance, La Vicomté-sur-Rance, Pleudihen-sur-Rance, Plouër-sur-Rance, Langrolay-sur-Rance, Pleslin-Trigavou.

PREPAREZ-VOUS, d'autres boucles sont dans les tuyaux...

Pour tout savoir sur l'autoconsommation collective, consulter le bulletin d'information Numéro 10 de janvier 2024 sur notre site : www.rance-emeraude.centralesvillageoises.fr